

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411026DE

VALIDATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin de renouveler la politique de développement touristique, la communauté de communes pilote depuis 2021 une action visant à définir une stratégie de développement touristique autour des lacs de l'Artense. Ce projet a été soutenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire de lacs du Massif Central ».

La démarche d'élaboration participative qui a accompagné ce travail, a permis d'étendre la réflexion à l'ensemble du territoire intercommunal. Cette stratégie « actualisée » a étayé la candidature à l'appel à projet « Pôle de Pleine Nature Massif Central ».

Le challenge de cette stratégie est de conserver un cadre de vie et un environnement préservé, qui constitue l'ADN (identité) du territoire, tout en proposant une programmation qui prenne en compte les enjeux et les tendances d'aujourd'hui : sobriété énergétique, préservation de l'environnement, désaisonnalisation. Il s'agit au final de conforter « le tourisme » comme un élément majeur d'attractivité et de développement économique.

Il est proposé au conseil de valider les orientations stratégiques suivantes :

AXE 1 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE PRESERVATION ET DE VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

- Orientations 1.1 : Déployer des outils de restauration, de protection et de découverte des milieux naturels caractéristiques du territoire.
- Orientations 1.2 : Préserver et restaurer une qualité de l'eau essentiel à la valorisation du territoire.

AXE 2 REPENSER L'OFFRE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE (APN)

- Orientations 2.1 : La « base de loisirs de Lastioules » comme site structurant sur les lacs de l'Artense.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'acte: 23/04/2024
015-241501055-20240411026DE-DE
A G E D I

Orientation 2.2 : Renforcer et qualifier l'offre « APN »

Orientation 2.3 : Favoriser l'émergence d'une destination « d'excellence » autour de la pêche

Orientation 2.4 : Favoriser la mise en place d'une d'organisation efficiente de l'offre touristique associée à la retenue de Bort-les-Orgues

AXE 3 : FAVORISER LE RENOUVELEMENT DE L'OFFRE DES HEBERGEMENTS ET DE RESTAURATION

Orientation 3.1 : Soutenir l'adaptation de l'offre en hébergement touristique marchand aux nouvelles attentes de la clientèle

Orientation 3.2 : Encourager le développement d'une offre restauration « touristique »

AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE PROMOTION ET UNE COMMUNICATION HARMONISEES

Orientation 4.1 : Préciser le positionnement identitaire de la destination

Orientation 4.2 : Recensement et valorisation des offres par thématique scientifique (historique, pleine nature, etc.) en lien avec le positionnement identitaire de la destination

Orientation 4.3 : Communiquer autour de l'offre spécifique au territoire

Orientation 4.4 : inciter les courts séjours grâce à de l'évènementiel ciblé, structuré et adapté aux attentes clientèles.

AXE 5 : ORGANISER UNE GOUVERNANCE ELARGIE POUR LE SUIVI DE LA STRATEGIE DU PPN

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 28 voix POUR :

- Valide la stratégie touristique telle que présentée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

015-241501055-20240411026DE

A G E D I